

R408 : Echafaudages de pied

Utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied

Article R4323-69 du Code du travail - Arrêté du 21 décembre /2004



> Prérequis

- Expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages : utilisation ou montage
- Connaissance de la langue française pour lecture des notices du fabricant (textes, plans et schémas).
- Aptitude médicale aux risques de chute de hauteur.
- Être formé à l'utilisation des EPI.

> Durée

1 jour (soit 7 heures) minimum. 3,5 heures de théorie et 3,5 heures de pratique ajustables en fonction du niveau et du nombre de stagiaires.

> Horaires

De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

> Effectif

De 3 à 10 stagiaires au maximum par formateur.

> Modalités d'évaluation

QCM et cas pratique en contrôle continu

> Validation

Délivrance d'une attestation de compétence.

> Compétences

Formateur certifié INRS et qualifié en prévention des risques professionnels.

> Moyens

Salle de cours, vidéo-projection, échafaudages de pied certifiés NF, à cadres ou multidirectionnel et divers matériels pédagogiques.

> Handicap

Nos formations peuvent être adaptées aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour plus de renseignements

Objectifs de la formation :

- > Se situer et être acteur de la prévention des risques
- > Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
- > Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

Les utilisateurs et les vérificateurs journalier d'échafaudages sont fortement exposés au risque de chutes de hauteur. Pour s'en protéger, des compétences indispensables sont nécessaires. Celles-ci sont définies par la CNAMTS et l'INRS dans des référentiels de formations.

Public :

Toute personne de l'entreprise ayant à travailler sur un échafaudage de pied et désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications journalières

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

Contenu de la formation :

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique

- Les enjeux de la prévention
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- La prévention des risques
 - o Signaler les situations dangereuses
 - o Communiquer et rendre compte
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité
- L'exploitation de la notice du fabricant
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent
- L'examen de l'état de conservation de l'échafaudage

Cas pratiques et mises en situations

- Étude d'un cas concret sur le site de l'établissement
- Réalisation d'une vérification journalière

Finalité de la formation :

Travailler en sécurité sur un échafaudage de pied et réaliser les vérifications journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied monté conformément à la notice du fabricant.